

Techniques financières & développement

YVES BERTHELOT

**L'apport extérieur au financement du développement.
60 ans de tergiversations**

PHILIPPE COQUART

La crise de l'aide publique au développement

CHRISTIAN CHAVAGNEUX

**Financement du développement:
prêts pour les mêmes erreurs ?**

DENISE FLOUZAT

La gestion de l'épargne, un défi pour la Chine

LAURA BACALI & CRISTINA TESCUA

Les financements des PME roumaines



**ÉPARGNE
SANS FRONTIÈRE**

DOSSIER

YVES BERTHELOT

46

LAURA BACALI & CRISTINA TESCUA

Les financements des PME roumaines

- 2 L'apport extérieur au financement du développement. 60 ans de tergiversations**

53 A NOTER

PHILIPPE COQUART

- 15 La crise de l'aide publique au développement**

54 SUMMARIES

CHRISTIAN CHAVAGNEUX

- 29 Financement du développement : prêts pour les mêmes erreurs ?**

55 RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

DENISE FLOUZAT

- 36 La gestion de l'épargne, un défi pour la Chine**

56 BULLETIN D'ABONNEMENT

La crise de l'aide publique au développement

Philippe COUART • Epargne Sans Frontière

Résumé

L'Aide publique au développement (APD) mondiale est en crise et comme par reflet, l'APD française l'est également. Pour tenter d'analyser ce phénomène récurrent, le présent article fait la revue des données chiffrées de son évolution à la fois au plan global et pour la France, afin de fixer ce qu'on peut appeler la crise des ressources de l'APD. Il s'attache ensuite à présenter les grandes lignes de la réforme entreprise en France, s'agissant du dispositif d'APD, et à s'interroger sur ses méandres. Enfin, quelques questions sont esquissées sur la crise de légitimité qui la touche et dont elle n'est probablement pas prête de sortir.

Introduction

L'urgence de la question de l'aide s'est manifestée à l'occasion du lancement des « Objectifs du Millénaire » (ODM) par les Nations Unies en 2000, suivi de l'accord de Monterrey en 2002 sur le cadre de partenariat entre pays développés et pays en développement. Son caractère d'urgence est confirmé par la décision, prise par le dernier G8, d'annulation des dettes de 18 pays africains à l'égard des Institutions multilatérales. Car, d'un autre côté, la pression à l'immigration s'accroît aux frontières des pays développés, ce qui ne fait que renforcer l'envie de s'enfermer dans une forteresse.

Même si l'on s'est réjouit d'un taux de croissance global de l'Afrique subsaharienne (ASS), pour 2004, plutôt favorable, les choses ne vont à l'évidence pas si bien que cela et les ODM pour ce continent, ainsi que pour nombre de pays pauvres de l'Asie du Sud, seront loin d'être atteints. Dès lors, la communauté internationale commence à s'inquiéter de la perspective d'un échec annoncé qu'elle a d'ailleurs construit elle-même de toutes pièces. Fixer des objectifs que l'on savait inatteignables mais qui -politiquement-visaient à tenter de renforcer la sécurité internationale post-attentats 2001 et à provoquer un sursaut de générosité de la part des pays donateurs comportait le risque d'un échec

éventuel, qui peut rejoaillir sur la renommée des Institutions d'aide auprès des « opinions publiques » du Nord. A moins qu'elle n'augmente encore à leurs yeux le jugement d'incurie que l'on attache à ces pays pauvres.

Le financement du développement est en crise : stagnation des transferts financiers en faveur des Pays en développement (PED) et de l'aide au développement sur les dix dernières années

L'évolution aléatoire des transferts financiers mondiaux et de l'APD globale¹ vers les pays en développement

Il est important de porter son attention sur la globalité des transferts financiers opérés à destination des PED. Les capitaux privés ne financent pas de manière spécifique ce qu'on qualifie généralement de développement, mais ils prennent une part non négligeable dans le financement de l'économie des pays destinataires. Ils vont de pair avec une privatisation des économies du Sud.

1. Dans tout l'article, les données sur l'APD sont exprimées en monnaie courante.

Ils ont été donnés comme susceptibles de se substituer avantageusement à l'aide publique au développement (APD): abondance de la ressource, optimisation économique intrinsèque liée à des choix de placement fondés sur le rendement financier des opérations et non plus sur des décisions bureaucratiques d'opérateurs publics irresponsables, etc. La substitution jugée par certains comme souhaitable entre les deux formes de financements internationaux prépondérants amène à penser qu'il y a, dans ce rapprochement, une manière de comprendre l'évolution erratique de l'APD.

Les Investissements directs à l'étranger (IDE) représentent la part prépondérante des transferts de capitaux privés. Ces flux varient d'une manière extraordinairement importante d'une année sur l'autre. Ils diminuent entre 1997 et 2002 (pour une valeur 100 en 1997, ils se situent à l'indice 71 en 1998, 97 en 1999, 44 en 2002), suivant en cela les fluctuations des transferts de capitaux privés à conditions de marché et, à l'intérieur de ces derniers, des IDE.

Si les flux globaux de 1996 avaient été maintenus pendant toute la période, c'est une manne supplémentaire de près de 800 Md \$ dont les pays en développement auraient bénéficié.

L'APD augmente de 1996 à 1999 puis stagne ou décline fortement durant les trois années qui suivent, pour amorcer un retour à un niveau qui ne dépasse que très légèrement, en 2004, le niveau de 1996 (indice 113 en 1999, indice 83 en 2002). Ceci explique les appels répétés à la réduction de la volatilité de l'aide qui se sont faits jour ces derniers temps.

L'ensemble des zones constituées des pays pauvres (Pays les moins avancés [PMA] et Pays à faible revenu [PFR]) voient leur part dans l'APD demeurer entre 45 à 50 % du total entre 2000 et 2004, l'ASS en étant le principal bénéficiaire (+ 7 points de pourcentage sur la période).

Depuis vingt ans, par secteur d'activité, **trois postes augmentent fortement**: les infrastructures sociales et administratives (34 % en 2003-2004), les «autres» affectations qui regroupent, probablement de manière principale les annulations de dettes (33 % sur la même période), enfin l'aide d'urgence. Il est remarquable de constater que tous les autres postes déclinent:

infrastructures économiques, aide à l'agriculture ou à l'industrie.

L'ASS a reçu 34 \$ d'aide par habitant en 2003, ce qui la place, comme cela lui est souvent reproché, au premier rang, mais il est remarquable de souligner que le Moyen Orient reçoit un montant presque équivalent. A noter également le niveau relativement élevé des pays du Maghreb (15 \$).

Les IDE allant aux Pays en développement voient leur part augmenter assez fortement en 2004 en passant à 36 % du total contre de l'ordre de 25 % les années précédentes. Comme leur volume est, par ailleurs, en fort accroissement, cela signifie que les transferts de capitaux privés à destination des PED connaissent un regain d'intérêt. Mais cette évolution profite essentiellement aux pays émergents et cache la montée des disparités entre les pays du Sud (Banque nationale de Paris - Paribas). L'ASS bénéficie vraisemblablement de 2 à 3 % du montant total.

L'identification des besoins

Les instances internationales en charge du développement ainsi que les gouvernements des pays développés tentent de trouver les moyens d'augmenter le volume des financements d'APD et, par là, de remplir leurs promesses. On trouvera dans de nombreuses publications l'exposé des initiatives dans ce domaine (en particulier, l'«*International Finance Facility*» [IFF] anglaise, la taxe sur les billets d'avion française -rapport Landau).

Les «besoins» chiffrés dans le cadre du rapport Sachs ou par la Banque mondiale aboutissent, pour les pays pauvres, à un besoin d'accroissement de l'APD de l'ordre de 50 à 80/85 Md \$ par an. Mais ces besoins sont vraisemblablement largement minorés si l'on veut incorporer le financement d'investissements productifs et d'infrastructures autres que celles déjà intégrées dans le calcul des ODM.

L'APD française ne se porte pas mieux

Le niveau global de l'APD française a diminué avant l'APD mondiale, mais le volume

annoncé est, comme pour cette dernière, très majoré par rapport à la réalité.

L'APD française a suivi l'évolution à la baisse de l'APD mondiale examinée au chapitre précédent, mais avec un décalage. Après une montée en puissance au début des années 90, elle décroît fortement à partir de 1995 et ne revient au pic de 1994 qu'en 2004, l'étiage étant atteint en 2000 (63 % du niveau de l'année 1994 en Euros courants). Le retournement de tendance intervient en 2001. Selon les chiffres parlementaires, elle devrait atteindre près de 8 Mds d'Euros en 2006.

Mais l'augmentation présentée par les chiffres officiels est largement sujette à caution. Le rapport de Coordination Sud développe largement cette question et parle de faux-semblants.

Selon les corrections effectuées à l'occasion de ce rapport, l'APD « réelle » pour 2003 représenterait **44 % des 6,4 Mds d'Euros annoncés**. Dans ce calcul, la valeur des dettes annulées est ramenée à 10 % de leur montant nominal (correspondant à leur valeur marchande), pour tenir compte du fait que, pour la plupart, elles n'auraient de toutes façons jamais été payées (l'inclusion des annulations de dettes « COFACE » constitue la partie la plus inacceptable des montants d'annulation inscrits dans l'APD).

Sont par ailleurs déduits les frais d'écolage² et d'accueil des étrangers « réfugiés politiques » en France, les transferts financiers encore inscrits en faveur des TOM (Territoires d'Outre-Mer), une part des crédits dits « d'affirmation culturelle » gérés par la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCIID) du Ministère des affaires étrangères (MAE), enfin le coût d'accueil des étudiants étrangers dans les lycées français à l'étranger. Le rapport sénatorial ayant trait à la loi de finances 2006 pour l'aide au développement reprend la revendication consistant à exclure les crédits d'assistance technique et culturelle dont l'objectif réel est de renforcer l'image de la France.

Le processus d'annulation de dettes issu de l'initiative PPTE (Pays pauvres et très

2. L'écolage est la comptabilisation *ex post* du coût des étudiants provenant des pays en développement dans l'enseignement supérieur français.

endettés) et amplifié par l'annulation des dettes de l'Irak aboutit à des chiffres d'annulation de dettes très importants. Représentant 516 millions d'Euros en 2001 (11 % de l'APD totale), ils auront été multipliés par 5 en 2005 (36 % de l'APD) pour diminuer de plus de 30 % en 2006, tendance qui devrait se poursuivre.

Dès lors, même si l'administration française continue à inclure dans l'APD les imputations non justifiées évoquées ci-dessus, les promesses présidentielles d'atteindre enfin les 0,7 % du PNB en 2012 devraient rencontrer de sérieuses difficultés pour être remplies. **Il faudrait, pour ce faire, que l'APD française officielle augmente de 1,1 Md d'Euros par an (en moyenne) d'ici là, ce qui est fort improbable.**

L'APD française s'oriente plutôt vers les PMA et l'Afrique subsaharienne, ainsi que vers les secteurs sociaux, mais cette orientation proclamée en faveur des ODM est exagérée

La part de l'aide bilatérale se situe depuis deux ans (2003 et 2004) aux alentours de 70 % du total. L'aide multilatérale hors Union européenne reste stable aux environs de 10 %, alors que celle transférée à l'Union européenne est passée de 11 % du total en 1996 à 21 % en 2004, après être allée jusqu'à 25 % du total en 2001.

Outre les annulations de dettes déjà largement évoquées et qui viennent en tête des imputations (29 % du total), arrivent ensuite l'aide multilatérale (28 %) et **l'assistance technique et culturelle (27 %)**. Une place extrêmement réduite (15 %) est donc laissée à l'aide bilatérale projet (soutien à l'investissement) ou programme (soutien financier).

Sur vingt ans, l'aide programme et l'aide produit, l'aide d'urgence et le poste « autres » (annulations de dettes) augmentent. Tous les autres postes diminuent, même celui consacré aux infrastructures sociales et administratives, qui regroupe actuellement de l'ordre d'un tiers de l'APD française et qui intègre l'essentiel des moyens visant à lutter contre la pauvreté.

La part attribuée aux PMA semble devoir se maintenir légèrement au-dessous de

40 % de l'aide bilatérale stricto sensu. Le groupe des PMA et des PFR dépasse désormais la moitié de cette aide bilatérale. Un cinquième de ces montants va aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et la même proportion ne fait pas l'objet d'une affectation, ce qui hypothèque tout de même la compréhension de la décomposition fournie.

L'Afrique subsaharienne n'est pas loin de représenter, désormais, les deux tiers de l'APD française. A noter, toutefois, l'importance de la destination «Asie», qui représente toujours près du quart de l'APD française en 2003-2004, après être montée à 45 % du total en 1998-99.

La place minorée des Organisations de solidarité internationale (OSI) dans l'aide française

Elles ne recevaient en 2003 que 1,1 % (0,5 % en moyenne sur 2002-2003 selon les chiffres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'APD française globale (y compris celle allouée par les collectivités locales), contre 5,2 % à l'échelle de l'Union européenne et 21 % en Norvège, qui se situe en tête. Le Président de la République s'est engagé à doubler d'ici 2009 le montant d'APD qui leur est attribué.

Les OSI, à l'évidence, sont toujours des acteurs mal reconnus de la Coopération étatique française. Il est de tradition de les considérer comme trop petites et peu efficientes, car manquant de professionnalisme. Ce qui conduit à travailler plutôt, par exemple en matière d'ingénierie ou de maîtrise d'œuvre de projets (domaines dans lesquels elles disposent pourtant d'une bonne connaissance des problèmes de terrain), avec des bureaux d'études présentant une surface financière jugée suffisante mais n'ayant du développement qu'une approche technique, financière ou marchande *stricto sensu*.

L'Agence française de développement (AFD)

Elle est dotée du titre officiel d'**«opérateur pivot»** dans le dispositif français mais **ne «pèse» que de l'ordre de 10 % dans le volume d'APD officielle.** Mais son poids dans l'APD française est grossièrement multiplié par

deux si l'on rapporte ses engagements non plus à l'APD "officielle" mais à l'APD "réelle" (telle que définie ci-dessus), ce qui change la perspective de manière non négligeable. Son niveau d'engagement progresse rapidement: il a presque doublé entre 2000 et 2003, passant de 724 millions d'Euros à 1389 millions d'Euros. Les prêts non concessionnels (par conséquent hors APD) restent à un niveau équivalent en volume mais passent de 25 % à 14 % du total des engagements sur la période.

Répartition par types de concours. L'aide projet augmente peu en volume, mais voit sa part se réduire considérablement sur la période 2000-2003 pour se situer à près de 60 % en 2004. **Les «dons projets» restent stables en volume et, par conséquent, voient leur part diminuer de manière importante. Les «prêts projets» concessionnels non souverains (qui regroupent principalement les concours au secteur des biens publics de base) sont certes multipliés par trois, mais restent à un niveau extrêmement bas** (96 millions d'Euros en 2004 pour 7 % du total des engagements). Cette catégorie de concours représente pourtant la fenêtre d'intervention qui permettrait d'asseoir le développement des Partenariats publics privés (PPP) sur lesquels la coopération française dans son ensemble, et l'AFD en particulier, fondent pour beaucoup leur stratégie d'intervention.

Répartition par secteurs d'intervention (chiffres 2003). La majorité des financements (53 %) est à destination du secteur des infrastructures (domaine d'intervention traditionnel de l'Agence) qui regroupent le développement urbain, l'eau, le transport et l'énergie. La stratégie de l'AFD s'adresse de manière particulièrement visible au développement urbain, qui concentre un cinquième des engagements avec, loin derrière, l'eau (12 %). En second lieu vient le secteur productif qui voit s'affirmer la prépondérance des interventions bancaires et financières, l'industrie et l'agriculture prenant désormais une place minime (respectivement 7 et 6 %).

Répartition par zones géographiques. On constate de grandes variations selon les exercices. **En 2003, plus de la moitié des engagements globaux vont à la zone Méditerranée** contre 27 % en faveur de l'ASS, les autres destinations

étant secondaires. En 2004, la répartition des aides projets s'équilibre pratiquement entre l'ASS et la zone Méditerranée (respectivement 40 et 42 % du total).

L'APD française répond-elle aux ODM ?

Une majorité de l'aide française va aux PMA et à l'ASS et paraît donc bien entrer dans le cadre des ODM. Mais il faut immédiatement tempérer ce jugement par le fait que **50 % ou plus de l'APD française ne correspondent soit qu'à une écriture comptable pratiquement vide de contenu (les annulations de dettes), soit à des interventions qui n'ont pas grand-chose à voir avec la lutte contre la pauvreté (tels les crédits de la coopération culturelle, scientifique et universitaire qui concourent d'abord, comme déjà mentionné, au rayonnement et à l'influence de la France).** Il faudrait également se poser la question de la part restante, qui relèverait plutôt du soutien aux exportations (même s'il s'agit d'une aide déliée) et qui, contrairement à ce que l'on prétend trop aisément, n'est pas nécessairement adaptée au développement d'un pays.

La réforme de la coopération française reste une opération incertaine

Une réforme qui a du mal à se définir

Trois grandes vagues de réforme ont été engagées dans ce domaine: 1998, 2004 et 2005. La première a été la plus importante en termes institutionnels avec trois mesures principales: l'intégration au sein du ministère des Affaires étrangères (MAE) du ministère de la Coopération, instrument de la gestion privilégiée des relations de la France avec ses anciennes colonies; la création d'un secrétariat d'Etat à la Coopération et à la Francophonie et du Conseil ministériel à la coopération internationale et au développement (CICID); la promotion de l'AFD comme «opérateur pivot». Un pas important a été fait en direction de la «société civile» avec la création d'un Haut Conseil de la Coopération internationale (HCCI), placé en rôle consultatif auprès du Premier Ministre.

Il s'agissait ainsi de réinsérer les relations africaines au sein de la diplomatie française et, avec le CICID, de trouver enfin un système capable d'orienter la coopération française de manière efficace, en pondérant les poids respectifs du ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI) et du MAE.

Les dispositions prises en 2004 viennent compléter la réorganisation institutionnelle de 1998 en adjointant au dispositif une Conférence d'orientation stratégique et de programmation (COSP), présidée par le secrétaire d'Etat à la Coopération, au développement et à la francophonie. La coopération au niveau des pays est davantage décentralisée autour de l'Ambassadeur de France et la programmation des interventions est restructurée avec l'élaboration d'un Document cadre de partenariat (DCP). Les DCP doivent permettre de mieux assurer l'harmonisation de l'aide française avec les orientations stratégiques des pays et avec les autres bailleurs de fonds présents.

C'est également en 2004 que **l'APD française est recentrée autour des Objectifs du Millénaire** (qui ne sont toutefois donnés que comme **l'une des priorités**) et de **sept stratégies sectorielles** censées préciser les domaines où la coopération française souhaite concentrer ses efforts: **éducation, eau et assainissement, santé et lutte contre le sida, agriculture et la sécurité alimentaire, protection de l'environnement et de la biodiversité, infrastructures en Afrique subsaharienne et développement du secteur productif.** Deux stratégies transversales, le genre et les handicaps, sont également établies.

Enfin, il était annoncé que les critères de sélection des pays d'intervention seraient revus afin d'allier la sélectivité sur la base de performance des pays (maîtres-mots dans le nouveau système de conditionnalités de la Banque mondiale) et les besoins.

En 2005, un dernier ajustement est intervenu, visant à mieux affirmer **le rôle respectif du MAE et de l'AFD dans le financement de l'aide projet**, avec le transfert vers cette dernière des projets relevant des crédits du Fonds de solidarité prioritaire (FSP), ainsi que des concours en matière d'assistance technique

ayant trait à ses secteurs traditionnels d'intervention.

Les objectifs de la réforme ne sont pas clairs

La réforme a été lancée au moment même où le gouvernement Jospin prenait la responsabilité de réduire le niveau de l'APD française. On pourrait d'ailleurs se demander si la réforme ne visait pas, entre autre, à masquer l'abandon (relatif certes) des impératifs politiques et moraux de l'aide au développement par de grandes manœuvres institutionnelles. Il est vrai qu'à l'époque, **le gouvernement en place avait fait retour sur le co-développement présenté comme solution, à peu de frais, des problèmes des pays d'origine des immigrants.** Il s'agissait de financer le retour de ces derniers dans leur pays, formés et dotés d'un pécule leur permettant de lancer une activité productive. Cela était probablement destiné à concourir à la résolution en douceur de la question politique de l'immigration clandestine. On voit ce qu'il en est aujourd'hui aux frontières espagnoles ou italiennes.

Il n'en demeure pas moins que cette réforme avait probablement comme enjeu principal la prise de contrôle du secteur, auquel les objectifs techniques ou administratifs doivent être subordonnés. Mais en même temps (Glazer et Smith), le fait que la politique française à l'égard de l'Afrique subsaharienne (principale bénéficiaire de l'aide française) a été, tout au long des dix dernières années, particulièrement confuse, laisse penser que **la réforme ne constituait pas l'instrument d'une nouvelle vision de la coopération française.** La nouvelle configuration de cette dernière suggère plutôt une machine administrative se contentant d'accompagner la perpétuation d'intérêts géopolitiques, économiques et de renforcement de l'image de la France auprès des PED.

Il s'agissait cependant, officiellement, de pallier le manque de visibilité et d'efficacité du dispositif français (CAD). En fait, le fonctionnement du dispositif reste compliqué et obscur comme s'il était «impossible de clarifier les objectifs au-delà d'un certain point» (Doucin).

La réforme maintient le caractère en trompe-l'œil de l'APD française, lequel ne se limite pas aux faux-semblants sur son montant réel évoqué au chapitre 2, mais s'étend à ses présupposés et à ses objectifs. Elle procède, par exemple, à **une nouvelle superposition d'organismes administratifs qui semblent plutôt résulter du rapport de force existant à un moment donné entre le MINEFI et le MAE.** Ainsi de la juxtaposition du CICID et de la COSP, qui ne résoud pas la question fondamentale de l'unification de la tutelle administrative de la coopération française.

- **Le MINEFI,** qui est le grand absent de la réforme engagée, **voit son pouvoir plutôt renforcé**, en particulier par le transfert à son profit de l'aide budgétaire macro économique en matière d'ajustement structurel. **Le MAE continue à perdre du terrain,** alors qu'il devrait être conforté par la prise de contrôle de l'APD versée à l'Union européenne, la gestion d'une part importante de l'assistance technique et le fait que ses ambassadeurs arbitrent les interventions sur le terrain.

- Il est également intéressant d'observer **le rôle assez insaisissable mais très offensif joué par l'AFD** dans le dispositif depuis l'arrivée à sa tête de l'un des rares hauts fonctionnaires français intéressés par l'aide au développement. L'Agence est un allié traditionnel du MINEFI, d'abord en raison de son statut d'institution financière mais peut-être aussi par le fait qu'elle constitue le point de contact opérationnel principal de l'aide française avec la Banque mondiale, dont ce ministère a la tutelle. L'AFD renforce graduellement son contrôle sur les crédits budgétaires de l'aide projet mais, surtout, **cherche à se positionner comme stratège dans la définition de la politique française de développement et comme bailleur de fonds bilatéral éminent dans le champ international.** Il s'agit donc pour elle de se hisser au niveau des Institutions financières internationales (IFI³) en termes de réflexion sur le développement, tout en cherchant à développer son assise financière par l'extension récente de sa zone d'intervention à des pays

3. Fonds monétaire international et Banque mondiale.

«émergents» comme la Turquie, la Thaïlande ou la Chine. **Elle souhaite également jouer un rôle d'ensemblier financier vis-à-vis de fonds de la coopération décentralisée ou privés commerciaux.**

Comment peut être comprise la logique qui sous-tend la stratégie d'intervention actuelle de l'AFD ?

Coordination Sud, dans son rapport sur l'APD, l'analyse comme principalement fondée sur des préoccupations de nature comptable et financière.

Dans le cadre de la marge de rémunération de 10 % qui lui est imposée par l'Etat sur les dons et sur les bonifications liées aux prêts concessionnels, qui s'ajoute aux rémunérations perçues sur les prêts non concessionnels, l'AFD se doit, logiquement, d'équilibrer son exploitation.

A noter, également, que les dons qu'elle est en mesure d'accorder n'ont pratiquement pas augmenté en volume depuis plusieurs années.

L'AFD a, par ailleurs, le statut d'établissement financier soumis à la loi bancaire dont l'activité principale consiste à accorder des prêts exigeant de financer des projets économiquement rentables à moyen ou à long terme.

Ces interventions sur prêts bonifiés contribuent, en outre, à maximiser le montant global de l'APD française par l'effet de levier qu'elles produisent. Il s'agit du rapport entre les prêts concessionnels entrant dans l'aide publique et leur contenu en concours budgétaire. Il faut se rappeler que, selon les règles du CAD, c'est la totalité du montant de ce type de prêt qui est comptabilisé en APD.

La logique actuelle des Objectifs du Millénaire visant la fourniture de services de base et la lutte contre la pauvreté amène à considérer que les financements sur prêts se situent *de facto* hors du champ du développement.

L'AFD doit trouver les moyens de réaliser des économies d'échelle ou de développer des activités échappant à cette contrainte. C'est ainsi qu'elle a décidé de fixer le seuil minimum de ses interventions à 6 millions d'Euros. Un tel choix a pour effet de faire disparaître de son portefeuille les concours de petite taille, géné-

ralement innovants et proches des populations (mais également plus risqués), à un moment où elle reprend au MAE la gestion des financements sur FSP, dans les secteurs de sa compétence. Or, la taille et le caractère de recherche-développement de ces projets constituent justement leurs principaux avantages.

D'où, également, -peut-on penser- sa recherche d'interventions hors des pays à haut risque financier, où elle peut intervenir sur prêts peu ou non concessionnels de grande taille. L'extension de ses interventions à des pays comme la Chine ou la Thaïlande peut donc être comprise de cette manière, au-delà d'une simple distribution des rôles avec le MINEFI. Mais une telle orientation comporte comme inconvénient potentiel d'accroître le poids qui représente -en interne- sa culture "bancaire", l'éloignant d'autant d'une approche développement.

L'AFD conteste cette analyse. Elle ne se reconnaît pas dans l'approche qui compartimente ses financements entre ce qui relèverait du développement – cantonné aux dons – et des opérations financières sur prêt qui seraient hors développement du fait qu'ils exigent une certaine rentabilité des projets.

D'une part, soutient-elle, le développement à long terme ne va pas sans croissance. Or, celle-ci ne peut uniquement relever de dons et -en même temps- elle rend possible les prêts. De ce point de vue, la contrainte du niveau d'endettement des PMA en passe d'être levée à la suite de l'initiative PPTE rendra ces derniers à nouveau bancables.

D'autre part, certains de ses projets en matière d'énergie ou d'environnement, par exemple, concourent à la lutte contre la pauvreté alors qu'ils n'entrent pas nécessairement dans les ODM.

Par ailleurs, est-il précisé, le seuil de 6 millions d'Euros n'est, en fait, qu'une moyenne. Il correspond à la taille minimale permettant globalement, dans le cadre de la marge de rémunération déjà évoquée, un suivi effectif des projets jusqu'à leur conclusion.

Enfin, l'AFD s'apprête à mettre en place une facilité expérimentale en faveur du Niger, à laquelle les OSI et les ONG nationales auraient accès pour le financement de petits projets, selon une procédure d'appels à proposition

Les OSI françaises ont manifesté leur souhait d'être parties prenantes à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de cette catégorie d'intervention qui les concerne.

La mise en pratique de *la «Loi organique relative aux Lois de Finances» (LOLF) et de la mission interministérielle de résultat intitulée «Aide publique au développement»*, inscrite en son sein, constituait l'occasion de rendre cette dernière plus transparente. **Le premier exercice connu (budget 2006) ne répond pas à cet espoir de transparence.** Par exemple, des actions de coopération culturelle, scientifique et universitaire à destination des pays en développement déjà mentionnées. Autre élément à signaler, la disparition des tableaux présentés de la contribution aux OSI.

La place faite dans le nouveau dispositif aux OSI reste limitée, même si elles ont été consultées -par exemple- lors de l'élaboration des stratégies sectorielles. Le CICID de mai 2004 reconnaît pourtant qu'elles «**apportent une contribution essentielle à la mise en œuvre de la politique française de Coopération et de Solidarité internationale**». Leur participation au COSP ne semble cependant pas encore être entrée dans les faits. Les endroits de concertation existants entre le MAE et les associations, comme la Commission Coopération-Développement (CCD), ne fonctionnent plus correctement et le HCCI semble particulièrement absent du paysage.

Le cofinancement de projets et de programmes des OSI et de la coopération décentralisée, dans le cadre de la Mission de Coopération non gouvernementale (MCNG) du MAE (elle-même en cours de réorganisation) constituait l'endroit privilégié d'insertion des OSI dans le dispositif opérationnel de l'APD française. C'est par ce biais que cette dernière participe à la mise en œuvre de financements de petite dimension, proches des besoins des populations à la base (moyenne des projets cofinancés: 1,7 million

d'Euros) alors que l'AFD a décidé, on l'a vu, d'abandonner les petits projets. Le devenir du dispositif dépend maintenant pour partie de la position qui sera adoptée par l'AFD.

Par ailleurs, les associations estiment que les quatre fonctions qu'elles souhaitent voir développer dans le dispositif de la coopération (conduite d'actions locales et humanitaires d'urgence, renforcement de leurs capacités, participation à l'éducation en faveur du développement en France et rôle de plaidoyer) ne sont pas toutes prise en compte par les pouvoirs publics.

Les secteurs prioritaires retenus et les stratégies sectorielles qui s'y rapportent ne correspondent qu'imparfaitement aux ODM et peuvent être contradictoires avec les tendances prises par les flux d'aide.

S'il est toujours possible d'affirmer que la production manufacturière -en concourant à la croissance- aide à la réduction de la pauvreté, comme le fait le document de stratégie sur le développement du secteur productif, il ne s'agit pas à proprement parler d'ODM. Par ailleurs, il est difficile de prétendre que l'agriculture et la sécurité alimentaire ou le secteur productif sont prioritaires lorsque les montants alloués deviennent la portion congrue. D'ailleurs, de ce point de vue, toutes les stratégies «chiffrées» laissent percer un assez grand pessimisme sur les chances de voir les montants prévus être atteints.

Le moyen mis en avant pour se sortir de cette dernière contradiction réside dans la notion de **Partenariat public privé (PPP)**, très à l'honneur au sein de la coopération française et, encore davantage, au sein de l'AFD. Le modèle a été expérimenté dans le secteur des infrastructures pour les interventions en matière d'eau urbaine ou d'électricité. Il s'agit d'associer des capitaux publics minoritaires et des capitaux privés donnés comme abondants mais désireux de réduire le risque pris dans des pays difficiles. **Ces dispositifs étaient donnés comme devant permettre de résoudre les besoins de financement très importants de ces secteurs, liés en particulier à l'urbanisation. Les résultats ont été décevant, ce que reconnaît d'ailleurs le document de stratégie consacré aux infrastructures.** C'est ici

que l'on retrouve tout l'intérêt que comportent dans cette approche les IDE, ainsi d'ailleurs que les investissements de portefeuille dans lesquels s'inscrivent ces montages financiers.

La stratégie infrastructure reconnaît que la majorité des financements français en matière d'infrastructures en ASS devrait continuer de s'effectuer sous forme de subventions, dans la mesure où les prêts souverains en faveur des PMA sont bloqués. De plus, l'octroi de prêts non souverains se heurte à l'absence de contregaranties bancaires. Le seul élément cité, permettant le cas échéant de sortir de cette contrainte, serait de rendre effective une facilité de garantie s'appliquant aux projets PPP dans l'Union monétaire d'Afrique de l'Ouest (UMOA), cofinancée par la Banque mondiale et par l'AFD et, probablement, de généraliser le système. Des propositions ont été faites dans ce sens lors de la dernière conférence AFD/EUDN (Jacquet et Cohen).

Les stratégies sont de différentes factures, peu homogènes les unes par rapport aux autres, la plus confuse étant certainement celle consacrée au secteur productif qui reflète un certain nombre d'ambiguités de l'APD française. Donné comme secteur -par nature- privé et commercial, il estime que la santé, l'éducation ainsi que, ce qui se comprend davantage, le secteur de l'eau et de l'assainissement relèvent de cette logique. Aucune référence n'est faite aux unités productives de l'économie solidaire ou aux systèmes coopératifs ou mutualistes que peuvent développer des ONG du Sud ou du Nord. **Les entreprises privées sont dotées de toutes les vertus**: outre le fait qu'elles sont créatrices d'emploi et sources d'amélioration de revenus dans les zones rurales, elles portent en elles les ferment du « changement culturel » de la société.

Le discours s'adresse, en fait, au secteur des PME modernes touchées par l'action de la filiale de l'AFD pour le secteur privé (PROPARCO). Ces entreprises sont censées préserver l'environnement à travers des chartes de « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE) ou s'insérer dans l'économie mondiale en réduisant les « multiples asymétries de marché ». On se trouve ici dans une logique de croissance

économique qui possède sa justification, mais qui est peu cohérente avec les ODM, même si on l'accompagne du sigle « *pro poor* ». Et si l'on accepte l'idée que le développement du secteur productif informel (« très petites entreprises ») est important pour lutter contre la pauvreté dans les pays pauvres, la stratégie tracée n'y répond que de manière très lointaine.

La participation des ONG du Nord et du Sud ainsi que de la coopérataion décentralisée est sollicitée dans la plupart des stratégies sous la forme, en particulier, de multipartenariats avec les autres acteurs de terrain. Mais il ne faudrait pas que ces actions communes se réduisent à une réduction de l'autonomie de ces acteurs de la coopération solidaire, même au nom de l'harmonisation de l'aide ou d'une réduction du nombre de bailleurs de fonds. Tout dépend sous l'égide de qui se fait cette harmonisation. La disparition des liens mutuels entre acteurs du Nord et du Sud constituerait une régression, même si des améliorations dans ce domaine doivent être apportées (Husson).

La tendance lourde de la coopération française en matière de projet va vers les centres urbains. C'est ce qui ressort du partage actuel de l'APD distribuée. Mais les attendus qui soutiennent ce choix (i.e. le partage des interventions entre l'urbain et le rural) ne sont pas exprimés dans les documents de stratégie. Le financement des infrastructures urbaines entre, cela étant, dans le domaine où les groupes industriels français sont bien placés et bien implantés dans les pays d'intervention. Mais, pour une fois, on peut probablement considérer qu'il y a une certaine convergence entre le développement et le soutien apporté aux groupes français.

Comme n'est pas vraiment traitée, non plus, la question du type d'exploitation familiale qu'il s'agit de préserver dans le cadre du développement rural. La tendance est tout de même, dans certains milieux de la coopération française travaillant sur ces problématiques, de sacrifier volontiers les exploitations de petite taille, rien que pour faire sauter la contrainte foncière qui se trouve probablement à l'origine de beaucoup de conflits (la Côte d'Ivoire aujourd'hui et peut-être le Cameroun, demain). **Accepter le prin-**

cipe de l'émigration vers les villes comme chemin inéluctable de la «modernisation» de ces pays n'est peut-être pas en cohérence totale avec l'objectif prioritaire de lutte contre la pauvreté et de maintien, dans ces pays, de la paix sociale. Mais la solution, plutôt que d'avoir à choisir entre les deux impératifs, est probablement de «sortir par le haut» en trouvant les moyens d'augmenter les ressources financières disponibles.

L'aide au développement dans le doute et la confusion

Le directeur général de l'AFD résumait particulièrement bien, lors de la clôture de la conférence AFD/EUDN de 2005, la confusion actuelle: des doutes sur les variables expliquant le développement; des incertitudes sur pratiquement tous les aspects des politiques publiques d'aide au développement: absence de consensus sur les objectifs de ces politiques, manque de visibilité sur l'évolution de son volume, indétermination sur sa ventilation par pays et sur les instruments à utiliser, absence de méthodologie généralisable pour mesurer son efficacité.

L'écart énorme entre l'estimation des besoins et l'aide telle qu'elle a évolué et telle qu'elle se situe à l'heure actuelle pose bien évidemment beaucoup de problèmes.

Partir d'une estimation des besoins est toujours délicat

La relative justesse de la fable maoïste selon laquelle il est préférable d'apprendre à pêcher le poisson ne doit pas être oubliée, sauf lorsque sa mise en pratique doit aboutir au sacrifice de millions de personnes en attendant que les conditions soient réunies pour qu'elles aient appris à le faire. De plus, il y a toujours une grande distance entre le constat de carence (sous-alimentation, illétrisme, etc.) et la couverture des besoins constatés. Il paraît complètement illusoire de pouvoir d'un coup de baguette magique nourrir le milliard et demi de personnes qui souffrent de sous-alimentation par l'aide alimentaire d'urgence. Il existe des

blocages géographiques, logistiques, humains ou des détours de production indispensables qui demandent du temps ou qui modifient les comportements humains. Et les effets collatéraux de certaines interventions doivent être pris en considération. On pense ici aux effets de l'aide alimentaire sur les structures de la production alimentaire des pays pauvres.

Certains affirment que les pays du Sud sont surfinancés et que la vraie question de l'APD est celle de son efficacité. On parle ainsi, s'agissant de la lutte contre la pauvreté, du «dilemme du Samaritain» (Bigsten) selon lequel l'abondance d'aide induit un comportement chez le récipiendaire consistant à exploiter l'«altruisme» du donneur de façon à obtenir des montants supérieurs, par exemple en diminuant les transferts internes en faveur des populations pauvres pour rendre les besoins de ces derniers plus criants.

Le risque n'est pas nul de voir l'augmentation importante de l'aide engorger les circuits budgétaires des pays bénéficiaires (aide budgétaire) ou des agences d'aide (aide projet). La faiblesse persistante des décaissements par rapport aux prévisions militent en faveur de cette thèse. Ce qui permet, en passant, de prôner la nécessaire association public-privé en matière d'assistance technique ou d'investissement, le privé étant toujours jugé plus rapide et plus efficace. Cela étant, l'exemple irakien est, à cet égard, édifiant.

Un mode d'approche de ces questions, de type néo-classique, est de partir de l'idée que l'APD souffre d'un problème de gestion propre au secteur public, celui du manque d'incitations ou de sa faible efficacité en raison de l'absence de retour d'information (Svesson). Les contribuables du pays donateurs ne constatent pas par eux-mêmes les résultats des actions qu'ils financent et les bénéficiaires sont très mal informés des programmes engagés. Les politiques publiques sont, par nature, multi-objectifs, ce qui nécessite des arbitrages auxquels ne peuvent être associées des incitations financières des agents. Il s'avère également que les décaissements tendent à avoir la primauté sur les résultats puisqu'il faut tenter de rattraper le retard accumulé des décaissements, du fait de

la non prise en compte des coûts d'opportunité qu'induit cette pratique.

D'autres estiment que la mise en œuvre de transferts massifs en faveur des secteurs sociaux, afin d'éviter que l'initiative ODM ne se termine en catastrophe (au moins pour les PMA et les PFR), **ne sera pas en mesure d'enclencher un cercle vertueux de croissance**. Celui-ci repose, selon ces opinions fortement critiquées par ailleurs, sur le financement direct d'investissements productifs ou d'infrastructures. De plus, l'approche ODM est parfois jugée très volontariste et planificatrice et, de ce fait, ignorante de la réalité des mécanismes économiques (Easterly). Mais ces critiques ne répondent pas véritablement à la logique qui sous-tend le rapport « Sachs », lequel vise à rendre au milliard d'hommes vivant dans l'extrême pauvreté les « moyens d'une vie productive ».

L'efficacité de l'aide est, à l'heure actuelle, au centre des débats

Les travaux économétriques sur la mesure macro économique de l'efficacité sont surabondants et contradictoires. Ce type de travaux se concentre sur les bénéficiaires, dont on tente d'apprécier la responsabilité dans la mauvaise performance de l'aide. Ils se divisent entre ceux qui estiment que l'aide n'a pas d'effet sur la croissance des pays bénéficiaires (sauf si ces derniers ont adopté des politiques adéquates) et ceux qui estiment que l'aide a un effet, quelle que soit la qualité des politiques. L'origine du *hiatus* provient peut-être du fait que les « bonnes » politiques retenues étaient par trop simplistes (Mc Gillivray) et très « Consensus de Washington ».

Mais le contenu des politiques de libéralisation économique imposées par les IFI depuis les années 80 n'ont été réellement discutées, pendant longtemps, que par les organisations altermondialistes. Désormais, les IFI reconnaissent cependant qu'un degré de liberté plus important doit être laissé aux pays en développement afin qu'ils définissent eux-mêmes leur politique.

Le comportement des donateurs bilatéraux fait également l'objet de modèles macro économiques reposant, par exemple, sur la

distinction entre des attitudes égoïstes

(intérêt géopolitique, liens anciens de type colonial, manière de consolider des intérêts commerciaux chez le pays bénéficiaire, « debt game » destiné à éviter des impayés sur les concours antérieurs) et **des attitudes dites « altruistes »**, prenant en compte la situation des pays bénéficiaires (leurs besoins, la qualité de leurs politiques, le niveau des dépenses militaires) ou la position des donateurs les uns par rapport aux autres (Berthélemy).

De nombreuses études tendent à montrer que la non coordination des donateurs comporte une multitude d'inconvénients : accroissement des coûts de transaction et risque de « passager clandestin » parmi les donateurs, recours disproportionné aux compétences nationales, ou encore, diminution de la transparence (Bigsten). Mais une certaine résistance est en train d'apparaître à ce genre d'argumentation. De telles procédures aboutissent également à concentrer l'action entre les mains des IFI aux dépends des aides bilatérales et des pays receveurs, elle réduit la diversité et le caractère innovant de l'offre, etc.

La coordination entre bailleurs de fonds délaissant l'aide projet en faveur de l'aide budgétaire, harmonisant les procédures ou réduisant le nombre de donateurs a fait l'objet d'une prise de position solennelle des membres du Comité d'Aide au développement en juin dernier à Paris. Le mode de fonctionnement jugé bureaucratique des agences d'aide est également mis en cause (Severino et Charnoz).

Cela s'inscrit dans la discussion sur l'appropriation (« ownership ») insuffisante des réformes entreprises par les pays bénéficiaires. Il a été, en effet, constaté que des mesures de politiques économiques imposées ne s'appliquaient que rarement, les bailleurs de fonds étant finalement conduits à continuer leurs décaissements quelle que soit l'évolution de la situation, les pays receveurs cherchant de leur côté à capter l'aide en s'engageant sur des politiques qu'ils n'avaient de cesse, ensuite, de contourner.

De nouvelles règles d'allocation de fonds, de la part des organismes multilatéraux, sont maintenant adoptées. Elles reposent sur la

mesure *a posteriori* de l'efficacité des politiques engagées et sur la sélection des pays bénéficiaires sur ces bases. Mais la mesure des résultats obtenus par les politiques publiques des pays bénéficiaires par la Banque mondiale (« *Country Policy and Institutional Assessment* » [CPIA]) est maintenant jugée trop « économique » et ne tenant pas assez compte, en particulier, de la culture des pays (notion qu'il faut prendre avec grande précaution).

Au niveau des projets de développement, une remise en cause de l'efficacité de l'approche traditionnelle en termes de cycle de projet et de cadre logique rigide commence à apparaître. La course aux projets et au décaissement laissent peu de temps pour une connaissance approfondie, multi disciplinaire et concertée avec les bénéficiaires des territoires d'intervention, ni pour la prise en compte de la complexité des groupes sociaux impliqués (Castellanet).

Mais beaucoup de ces approches reflètent-elles suffisamment les phénomènes propres au monde actuel ? Par exemple, comment interpréter les contraintes budgétaires des pays développés, appelées parfois « fonction d'utilité des consommateurs » dans les pays donateurs [Bigsten] ? Ne signifient-elles pas autre chose dans un monde où le repli sécuritaire prend le pas sur les droits de l'homme (Günther) ? Ou encore, le mouvement brownien des flux internationaux de capitaux ou les idées reçues sur le basculement qui serait nécessaire vers la libéralisation économique des pays pauvres et le transfert en leur faveur de capitaux privés qui s'en suivra n'ont-ils pas pesé d'un poids fondamental sur l'affaiblissement considérable de l'aide publique ?

Le renouveau de la théorie du développement et les pratiques des bailleurs de fonds

Un grand renouveau dans ce domaine a été apporté par la « Théorie de la justice » de Rawls et par celle du développement humain, plutôt inspirée de Sen. Elles étendaient le champ de compréhension économique du fonctionnement des sociétés, en sortant de la recherche de la plus grande satisfaction maté-

rielle liée à l'utilitarisme, vers la prise en compte des droits humains, économiques et sociaux. Dans la terminologie de Sen, on parle d'états et d'actions que les acteurs économiques peuvent réaliser (leur capacité) avec les marchandises à leur disposition (Bénicourt).

A la suite du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la communauté des bailleurs de fonds a adopté ces nouvelles approches. Le dernier rapport de la Banque mondiale promeut l'équité (i.e. égalité des chances [par opposition à égalité des résultats], à laquelle s'ajoute l'absence de privations absolues) comme complément aux politiques de lutte contre la pauvreté (DIAL). Il s'agit là d'une application directe de la seconde partie du deuxième principe de Rawls, qui concerne l'organisation des inégalités sociales et économiques de façon à ce qu'elles soient attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément à la juste égalité des chances (politiques de discrimination positive).

Toute la construction de Rawls, dans la Théorie de la justice, vise à définir un nouveau contrat social permettant à une communauté nationale politiquement « libérale » de vivre ensemble et de se bâtir démocratiquement. Sa théorie n'est, certes, pas sans problème. Par exemple, il sacrifie éventuellement la situation économique des plus pauvres à **deux principes politiques de liberté et d'égalité des chances**. Cela étant, il dit également que « les inégalités visibles ne changent rien au fait que les individus sont égaux en droit » ou encore que « celui qui est susceptible d'être sacrifié (le plus pauvre) ne le sera pas au nom du bien commun » (Dupuy)⁴.

Mais enfin, le type de contrat social proposé a bien pour objet, dans une société démocratique fondée sur les droits de l'homme, d'assurer l'impartialité et la réciprocité des lois permettant de garantir la liberté politique et l'égalité des individus.

4. La théorie de Rawls est sujette à bien d'autres discussions qui ne peuvent être rapportées ici, mais qu'il conviendrait d'intégrer dans la réflexion sur les théories du développement, comme celle d'Alain Badiou sur l'éthique (Ingram).

Or, la société actuelle et la représentation qu'en produit la Banque mondiale ne correspondent guère à cette philosophie. La logique à l'œuvre maintenant est celle où une société autonome prétend s'auto-réguler dans le cadre de la compétition marchande, les initiatives des uns et des autres étant censées s'agréger automatiquement. L'Etat est cantonné à garantir le cadre de cette auto-régulation (Günther).

L'«Etat-marché», qui apparaît ainsi, agit au plan international de façon à ce que la globalisation du système se développe, afin de sécuriser les meilleures opportunités pour ses électeurs. La liberté se définit alors comme la liberté individuelle du choix du consommateur. Le seul rôle qui soit requis de la part de l'Etat est d'étendre les possibilités de choix. Dans cette optique, toute taxe supplémentaire (pour l'aide au développement, par exemple) sera jugée restrictive pour le choix des consommateurs, en privant ces derniers d'une partie de leur ressources pour l'utiliser dans des domaines correspondant au bien commun.

L'équité s'inscrit ainsi dans un contexte théorique en contradiction avec les paradigmes économiques fondamentaux de la Banque mondiale. Il est donc vraisemblable que cette dernière vise surtout à en faire un usage instrumental, pas très éloigné d'une pure démarche de communication.

Et puis, n'est-il pas temps de cesser de se vanter d'avoir enfin trouvé la pierre philosophale avec l'adoption du principe d'«ownership», dont on sait bien qu'il est une notion minée. L'autonomie laissée aux pays en développement de définir leur propre chemin pour se développer signifie-t-elle que les pays riches ne vont plus discuter des objectifs poursuivis et des politiques mises en œuvre ou qu'ils en débattront en s'abstrayant des paradigmes auxquels ils se réfèrent constamment et que leurs interlocuteurs sont également tenus d'adopter ? Il semble difficile de prétendre laisser les pays se déterminer en toute autonomie et continuer de considérer que les règles du libéralisme économique et de l'égoïsme «à la Adam Smith» sont des vérités scientifiques censées guider les comportements humains.

BIBLIOGRAPHIE

Principales sources bibliographiques

Conférence AFD/EUDN de décembre 2005, interventions de :

- William Esterly, «Comment évaluer les besoins en aide ?»
- Jakob Svensson, «Capacité d'absorption et contraintes de décaissement», ainsi que Chris Adam et Ali Gamatié
- Arne Bigsten, «Coordination des bailleurs et utilisations de l'aide», ainsi que Jean-Pierre Cling et Michael Clemens
- Daniel Cohen et Pierre Jacquet, «Prêts ou dons?», ainsi que Marc Raffinot et Paul Reding
- Les participants à la table ronde finale, en particulier François Bourguignon de la Banque mondiale et Jean-Michel Severino de l'AFD.
- Berthélemy J-Cl., (2004), "Bilateral donor's interests vs. recipients' development motives in aid allocation: do all donors behave the same?", novembre.

Bénicourt E., (2004) «Contre Amartya Sen», *L'économie politique*, n° 23, 3^e trimestre.

BNP Paribas, (2005), «Investissements étrangers: analyse des tendances récentes», décembre.

CAD (2004), «Examen par les pairs: la France».

Castellanet C., (2003), «Cycle de projets, cadre logique et efficacité des interventions de développement», GRET Traverses n° 13, octobre.

CICID - MAE, *Stratégies sectorielles*.

Coordination Sud (2005), «L'aide publique française au développement et la politique de coopération au développement: état des lieux, analyses et propositions», novembre.

DIAL (2005), «Le développement, une question de chances ? A propos du Rapport sur le développement dans le monde (de la Banque mondiale) 2006 "Equité et développement"», Document de travail DT 2005/15.

- Doucin M., (2003), « Cinq ans après: essai de bilan de la réforme de la coopération française », *Techniques Financières et Développement*, n° 71, juin.
- Dupuy J-P. (1992), « Le sacrifice et l'envie - Le libéralisme aux prises avec la justice sociale ».
- Gauchet M., (2005), « La condition politique », Gallimard.
- Glazer A. et S. Smith, (2005), *Comment la France a perdu l'Afrique*, Calman-Levy.
- Günter K. (2005), « Between Freedom and Security », in *Constellations*, volume 12, n° 3, September.
- Husson B. (2005) « La coopération décentralisée : les relations financières restent à construire », *Techniques Financières et Développement*, n° 80, septembre.
- Ingram J. D., (2005) « Can Universalism still be radical ? Alain Badiou's Politics of Truth » in *Constellations*, n° 4, vol. 12, décembre.
- Landau J.-P., (2005) *Les nouvelles contributions internationales*, rapport au Président de la République française.
- McGillivray M., "Aid effectiveness and Recipient Policy Regimes: A Comment on Ravi Kanbur's "Reforming the Formula" Paper", 2d AFD/EUDN Conference, Paris, Nov. 2004. Réponse à une intervention de R. Kanbur lors de la même conférence, intitulée: "Reforming the Formula: A Modest Proposal for Introducing Development Outcomes in IDA Allocation Procedures".
- Nations Unies, (2005), « Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement », Jeffrey D. Sachs, directeur. 2005 - New York.
- Severino J-M. et Olivier Charnoz (2004) « Financer le développement » dans le *Rapport Moral sur l'Argent dans le Monde 2003-2004*, Association d'Economie Financière.
- Severino J-M. et Charnoz O. (2005), « Etat des lieux de l'aide publique au développement », *Afrique contemporaine*, n° 213, hiver 2005.
- Rapports parlementaires sur l'Aide publique au développement établis à l'occasion des débats budgétaires annuels.